Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 02 avril 2021

Le conseil municipal, dûment convoqué pour le vendredi 2 avril 2021 à 20 heures s'est réuni en session ordinaire avec pour ordre du jour :

Ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
2) Vote du compte administratif et compte de gestion 2020 – BP COMMUNE
3) Affectation du résultat 2020 au BP Commune 2021
4) Subvention aux associations 2021
5) Vote des taux d'imposition 2021
6) Vote du Budget primitif 2021 – BP COMMUNE
7) Demande de subvention DSIL 2021
8) Questions diverses

Etaient présents ou représentés : (11 présents – 11 votants)
M. DUGNAS Sébastien, Mme ECHALIER Marilyn, Mme CAVATZ Marie-France, Mme GRAZON Roseline, M. FOUGERE Gilles, M. FAURIAT Jonathan, Mme RODRIGUEZ Sandrine, M. FONTENETTE Alexis, M. GUILLY Philippe et M. VAISSE Bernard, M. BONNET Christian ;
Absent représenté :
Absents :
Secrétaire de séance : Mme ECHALIER Marilyn

Demande de modification de l'ordre du jour : 2 points à rajouter

- Demande de création d'une servitude de passage sur la parcelle AK 165 à Montboissier (point 8)
- Modification des statuts du SIVU du RPI : validation des nouveaux statuts (point 9)
- Questions diverses (point 10)

Le conseil municipal approuve le nouvel ordre du jour ainsi présenté.

Approbation du procès-verbal précédent (réunion du 25/02/2021)

Lecture est donnée du Procès-verbal du conseil municipal du 6 janvier 2021
Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Délibération n°2021-11
Objet : **Approbation du compte administratif 2020 – budget communal**

Le Conseil Municipal, après élection à la présidence de Mme ECHALIER Marilyn, Maire-Adjoint à la Commune de Brousse, délibérant sur le compte administratif de **l'exercice 2020** dressé par M. DUGNAS Sébastien, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultat reporté		50 000,00		5 075,74		55 075,74
Opération de l'exercice	223 144,45	297 135,22	23 057,76	87 951,36	246 202,21	385 086,58
TOTAUX	223 144,45	347 135,22	23 057,76	93 027,10	246 202,21	440 162,32
Résultat de clôture		123 990,77		69 969,34		193 960,11
RAR			43 184,00	18 969,00		
TOTAUX CUMULES	223 144,45	347 135,22	66 241,76	111 996,10	289 386,21	459 131,32
RESULTATS DEFINITIFS		123 990,77		45 754,34		169 745,11

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de réception en Sous-Préfecture : 06/04/2021

Délibération n°2021-12
Objet : **Approbation du compte de gestion 2021 – budget communal**

Le Conseil Municipal,

⇨ Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
⇨ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2020** ;
⇨ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2020**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de payement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils ont été prescrit de passer dans les écritures ;
➢ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier au 31 décembre 2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
➢ statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
➢ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour **l'exercice 2020** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de réception en Sous-Préfecture : 06/04/2021

Délibération n°2021-13
Objet : **Affectation du résultat 2020 au BP 2021 – budget communal**

Après rappel du compte administratif et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de **l'exercice 2020**, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020	
Résultat de fonctionnement	
A – Résultat de l'exercice	73 990,77
B – Résultat antérieurs reportés	50 000,00
C – Résultat à affecter (A+B – hors restes à réaliser)	**123 990,77**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D – Solde d'exécution cumulé d'investissement	69 969,34
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	-24 215,00
Besoin de financement (D+E)	**0,00**
AFFECTATION	**123 990,77**
1) Affectation en réserves (R1068) en investissement	**43 990,77**
2) Report en fonctionnement R002	**80 000,00**

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de réception en Sous-Préfecture : 06/04/2021

Délibération 2021-14
Objet : **Subvention aux associations – 2021**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'au vue de la situation sanitaire, les associations à ce jour n'ont déposé aucun dossier de demande de subvention auprès de la commune.
Monsieur le Maire souhaite, dans un premier temps, verser aux associations le montant de 50,00 € correspondant à la subvention de fonctionnement versée aux associations, sous réserve de la transmission du bilan financier et du compte-rendu de la dernière assemblée générale. Un courrier sera envoyé dans ce sens aux associations.
Il précise qu'il sera étudié au cours de l'année 2021, toutes les demandes de subvention exceptionnelle qui seront déposées par les associations dans le cadre de l'organisation d'une activité sur la commune ; Le montant de la subvention exceptionnelle est de 150,00 €.
Il souhaite donc inscrire la somme de 3 000,00 € dans le cadre du versement des subventions à l'article 6574 du budget communal 2021 ;
Il demande l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
↳ décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :
- Association Brousse et son histoire : 50,00 €
- Association Conscrits de Brousse : 50,00 €
- Association La Sauce de Brousse : 50,00 €
- Club Les Genêts d'Or : 50,00 €
- Association du Jumelage Brousse – Ville-le-Marclet : 50,00 €
- Association des Parents d'élèves du RPI Brousse, Saint-Jean-des-Ollières, Sugères : 50,00 €
- Association l'Eveil : 50,00 € ;

↳ précise que ces subventions seront inscrites au budget primitif 2021 à l'article 6574 ;
↳ valide le montant total de 3 000,00 € inscrit à l'article 6574 du budget communal 2021.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de réception en Sous-Préfecture : 06/04/2021

Délibération 2021-15
Objet : **Vote des taux**

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2020 : Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 8,65%, Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 69,23 %.
Il présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021. Il rappelle qu'il incombe au conseil municipal de voter les taux à appliquer et précise que le taux 2020 de la TFPB du département, qui est de 20,48%, sera ajouté à celui de la commune, soit un taux de référence de 29,13% (8,65%+20,48%).
Il demande l'avis du conseil municipal.

Après étude du document et après en avoir délibéré, le conseil municipal :
↳ Fixe les taux des taxes fiscales pour l'année 2021, comme suit :
- Taxe foncière (bâti) : 29,13 % (8,65% + 20,48%)
- Taxe foncière (non bâti) : 69,23 %

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de réception en Sous-Préfecture : 06/04/2021

Délibération 2021-16
Objet : **Vote du budget primitif 2021 – budget communal**

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2021 du budget communal qui se résume ainsi :
Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 339 677,00 €
Section d'investissement (dépenses et recettes) : 303 562,39 €
Total du budget : 643 239,39 €

Il demande au conseil municipal de bien vouloir valider le budget proposé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
↳ valide le budget primitif 2021 du budget communal tel qu'il est présenté ci-dessus.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de réception en Sous-Préfecture : 06/04/2021

Délibération 2021-17
Objet : **Demande de subvention DSIL 2021**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblé que le projet de rénovation intérieure de l'église de Brousse peut faire l'objet d'une demande de subvention via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), dans le cadre du plan de relance pour la préservation du patrimoine public historique et culturel. Cette demande pourrait se substituer à la demande de subvention DETR déposée pour ce projet.
Il rappelle que le montant des travaux présentés dans l'Avant-projet définitif établi par la maîtrise d'œuvre, Mme Delphine DUPLOUY-JALICON, s'élève à 85 100,00 € HT et que le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre est de 10 212,00 € HT, soit un total de dépenses HT de 95 312,00 €.
Il précise que des demandes de subventions dans le cadre de la DETR, Région et FIC ont été sollicitées.
Il invite l'assemblée à se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :
↳ Valident la demande de subvention DSIL 2021 dans le cadre du plan de relance pour la préservation du patrimoine public historique et culturel.
↳ Précisent que cette demande ne peut-être cumulable avec le dossier de demande subvention DETR 2021 déposée ultérieurement.
↳ Indiquent que le plan de financement reste identique à savoir :

Dépenses	
Travaux estimatifs HT	85 100,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	10 212,00 €
Total des dépenses HT	**95 312,00 €**
Recettes	
DETR (30% du montant des travaux et honoraires HT)	28 594,00 €
Ou	Ou
DSIL (30% du montant des travaux et honoraires HT)	28 594,00 €
FIC (25% du montant des travaux et honoraires HT x 1.01)	24 066,00 €
Région (24,75 % du montant des travaux et honoraires HT)	23 589,00 €
Part communale	19 063,00 €
Total des recettes	**95 312,00 €**

↳ Sollicitent les subventions, DETR ou DSIL, FIC et Région « bonus relance ».
↳ Autorisent M. le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'aboutissement de la présente délibération.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de réception en Sous-Préfecture : 06/04/2021

Délibération 2021-18
Objet : **Constitution de servitude de passage en terrain privé - Montboissier**

Dans le cadre de l'entretien des canalisations d'eau et de la réserve d'eau située à Montboissier, il s'avère nécessaire de créer un passage sur la parcelle cadastrée à la section AK sous le numéro 165 appartenant à Famille ECHALIER – Issard 63490 BROUSSE.

Le propriétaire a donné son accord pour permettre le passage des véhicules nécessaires à l'entretien de la réserve d'eau et des canalisations, et la constitution à demeure d'une servitude de passage.

La présente servitude est consentie à titre gratuit. Elle sera régularisée par acte notarié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1- D'accepter le principe de l'institution de la servitude ;
2- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à venir.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de réception en Sous-Préfecture : 06/04/2021

Délibération 2021-19
Objet : **Modification des statuts du SIVU du RPI - validation**

Monsieur le Maire indique que dans sa délibération 2021-08, le comité syndical du SIVU du RPI de Brousse / Saint-Jean-des-Ollières / Sugères à modifier le paragraphe « a/ La Gestion des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement du RPI » de l'article 2 des statuts du SIVU en y ajoutant la compétence suivante :
« Achats de matériels ou autres nécessaires au fonctionnement du secrétariat et des écoles du RPI », afin de répondre à la demande suite à la modification de la prise en charge du secrétariat du Syndicat.

Il précise que le comité syndical a adopté cet ajout lors de sa séance du 17 mars 2021. Il convient maintenant que les communes adhérentes acceptent les nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent les nouveaux statuts du SIVU du RPI.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de réception en Sous-Préfecture : 06/04/2021

Délibération 2021-20
Objet : **Envoi page de signatures CA 2020 et pièces annexes (note de présentation du Compte administratif 2020 et RAR 2020)**

Délibération 2021-21
Objet : **Envoi page de signatures BP 2021 et pièce annexe (note de présentation du Budget primitif 2021)**

Envoi document budgétaire en Sous-Préfecture
Document budgétaire 2021-01 : Compte administratif 2020 – budget communal
Document budgétaire 2021-02 : Budget primitif 2021 – budget communal

Date de réception en Sous-Préfecture : AR du 06/04/2021

Questions diverses

Demande de travaux section d'Espinassier – M. POINTUD Georges :
Lecture de la demande reçue en mairie de M. POINTUD Georges habitant du Lieu-dit Espinassier, qui souhaite reconstruire le muret sur la parcelle sectionale AO 152 afin de maintenir le talus et d'éviter les écoulements d'eau ainsi que la régularisation de la dalle construite sur le devant de porte de sa maison d'habitation. Les membres du Conseil valident dans sa globalité cette demande et chargent M. le Maire d'établir un courrier réponse à M. POINTUD Georges, allant dans ce sens.

Groupement de commandes pour l'achat d'un défibrillateur – CC ALF :
Le Conseil municipal souhaite poursuivre la démarche d'achat d'un défibrillateur via le groupement de commandes organisé par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

Commission restauration :
2 candidats ont été reçus devant les membres de la commission. Après discussion sur les 2 points du projet à savoir « restauration commerciale et restauration collective », la commission a retenu une candidature. Les courriers vont suivre et un nouveau rendez-vous avec le candidat retenu va être proposé pour la suite du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.